

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de Saintigny, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 12 décembre 2024

Secrétaire de séance : Stéphanie COUTEL

Etaient présents :

M. MARTINEAU Laurent, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme PISTRE Brigitte, M. CUVIER Fabrice, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, M. JEROME Bruno, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, M. FOUCAULT François, Mme COUTEL Stéphanie, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. FEZARD Francis, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme GACHE Marjorie, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. CERCEAU Jean-Michel, M. DORDOIGNE François, M. CASTANIER Amadys, Mme GUERIN Colette

Pouvoirs :

M. Eric LEGROS donne pouvoir à M. Philippe GUILLEMET
Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD
Mme Cornélia OBE donne pouvoir à Mme Colette GUERIN
Mme Catherine CORDIER donne pouvoir à Mme Dominique WAGNER
M. Christophe BORDIER donne pouvoir à M. Jean-Michel CERCEAU
M. Christophe BARRAL donne pouvoir à Mme Bernadette COUDRAY

Excusés : M. André DOGIMONT, M. Marc MOCOJNI, M. David MONNIER

Assistaient également : M. LE FUR Patrice (Montlandon), M. GOUPIL Guillaume (St Maurice St Germain), M. DELANGLE Bruno (DGS), Mme DUEZ Estelle (DGA), Mme Gwénaëlle NGUYEN TAN KIM (Responsable eau et assainissement)

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2024
- Eau et assainissement : présentation d'un scénario de mode de service en vue du transfert des compétences à la CdC
- Desserte en réseaux de la ZA des Grands Prés : attribution d'un marché de travaux
- Interconnexion des réseaux eau potable Tranche 3 : avenant au marché (lot 2 : SAUR)
- Gymnase de La Loupe : attribution du marché de couverture/étanchéité
- Attribution de la mission d'élaboration d'un site patrimonial remarquable (SPR) à Thiron Gardais
- Demandes de financement FDI 2025 :
 - Jardins de L'abbaye - Projet de refonte des 4 carrés de couleurs
 - Aménagement de voirie – ZI de Thiron Gardais
 - Parking Parc aquatique de Fontaine-Simon
- Intérêt communautaire : rédaction relative à la compétence « enfance jeunesse »
- SPIC « Terres de Perche » : convention relative à la gestion des expériences « Les Caves de l'Histoire » au Château de La Loupe
- Espace Conseil France rénov – Convention avec l'Etat – Demande de financement ANAH
- Renouvellement de l'agrément d'accueil pour un service civique à l'Espace France Service
- Mutualisation des dépenses du siège de la Communauté de communes avec la ville de La Loupe
- Admissions en non-valeur de loyers impayés au 18 rue de la Gare
- Budget 2024 – Décisions modificatives
- Questions diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Stéphanie COUDEL est nommée secrétaire de séance

2. Approbation du Procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024

Le Conseil approuve ce Procès-verbal à l'unanimité.

3. Eau et assainissement : présentation d'un scénario de mode de service en vue du transfert des compétences à la CdC

- Lors de la prochaine séance du conseil communautaire, les membres seront sollicités pour délibérer sur le transfert de la compétence « Eau et assainissement » dans l'hypothèse où le projet de loi qui vise à rendre optionnel le transfert serait adopté.
- Pour ne pas que cette délibération, proposée au prochain conseil, soit définitive (dans l'hypothèse où une délibération de transfert antérieure à la promulgation de la loi rendrait ce transfert irréversible), le texte de cette délibération prévoira une disposition précisant qu'il s'agit d'une décision de principe pouvant être remise en question.
- Concernant l'exercice de cette compétence, les élus actuellement impliqués dans le domaine de l'eau prendront toute leur place dans la gouvernance en devenant par exemple référent « Eau » pour sa commune (qui ne seront pas obligatoirement des conseillers communautaires) et aux travers d'instances comme « des comités locaux ».
- Ceci afin que le transfert ne soit pas seulement un simple transfert d'agents communaux au service intercommunal.
- La carte des scénarios des modes de gestion est présentée, elle comprend encore des incertitudes entre régie et DSP. Des échanges auront lieu entre la CDC et les communes concernées courant janvier, permettant de clarifier certains points et de trouver le schéma d'organisation le plus adapté à la situation de leur commune.
- Les communes concernées par des régies intercommunales sont invitées à poursuivre les démarches liées aux moyens humains avec leurs agents et en concertation avec la CDC.
- Les communes envisageant dès à présent la subdélégation doivent se faire connaître rapidement auprès de la CDC, car cela peut déstabiliser le scénario du mode de gestion proposé.

4. Desserte en réseaux de la ZA des Grands Prés : attribution d'un marché de travaux

Délibération n°107-24 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Dans le cadre de l'extension de la ZA des Grands Prés sur la commune de La Loupe, une nouvelle desserte au réseau d'assainissement est nécessaire.

Les travaux d'extension du réseau d'assainissement se situeront entre le PR des Grands Prés existant (face à la Sté SCOMA) et la partie Nord de la ZA (zone de l'extension) et se décomposent en 3 secteurs :

- Secteur 1 : Création d'un nouveau poste de refoulement lors des travaux d'aménagement de l'extension de la ZA (sous maîtrise d'ouvrage Communauté de communes)
- Secteur 2 : Création de la partie Nord du nouveau refoulement des eaux usées entre le carrefour de la ZA existante et l'extension de la ZA, (le long du CD25). Ces travaux seront réalisés en sur largeur de la pose d'une nouvelle conduite d'Eau potable (sous maîtrise d'ouvrage ville de La Loupe).

- Secteur 3 : Création de la partie Sud du nouveau refoulement des eaux usées entre le PR des Grands Près et le carrefour de la ZA existante (sous maîtrise d'ouvrage Communauté de communes).

Les travaux consistent en la création d'un refoulement des eaux usées en diamètre 90 mm (PN10) sur 415 ml, sous accotement avec le raccordement sur le PR existant.

Lors de sa séance du 10 décembre 2024, la Commission MAPA a examiné ces offres et proposé de retenir celles de la Sté Charles Travaux.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de retenir la Sté Charles Travaux pour un montant de 49 988,50 € HT et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre cette décision.

5 Interconnexion Eau potable Tranche 3 : avenant au marché (Lot 2 : SAUR)

Délibération n°108-24 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABTENTION)

Le marché de travaux pour la réalisation de l'interconnexion Eau potable - Tranche 3 a été attribué, pour le lot 2 : « Bâche de stockage et équipements de pompage », à la Sté SAUR pour un montant de **720 260 € HT**.

Lors de la phase de préparation des travaux, des modifications ont été nécessaires et font l'objet de devis supplémentaires :

- Reprise de l'Aménagement du pied de Château d'eau de St Victor-de-Buthon suite à la découverte de réseaux et ajout d'une trappe pour faciliter l'exploitation ultérieure des ouvrages : 7 612,50 € HT.
- Installation d'un analyseur en continu du paramètre nitrates pour le suivi de la qualité de l'eau prélevé au niveau du captage de Plainville, afin d'optimiser le mélange de cette eau avec l'eau de l'interconnexion : 15 349,00 € HT.
- Mise en place d'un nouveau sofrel S4W au niveau du château d'eau de Frétigny, prévu initialement lors de la réalisation de la tranche 4 mais qu'il est nécessaire de réaliser par anticipation en tranche 3, afin de permettre le bon fonctionnement de la nouvelle bâche de secours : 9 228,00 € HT.

Cela porte le montant total de demandes supplémentaires à : **32 189,50 € HT** et une augmentation de 4,45 % du montant du marché du lot 2.

Le nouveau montant du lot 2 est porté à **752 449,50 € HT**.

Lors de sa séance du 10 décembre 2024, la Commission MAPA a examiné cet avenant et proposé de l'approuver.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de d'approuver la réalisation d'un avenant n°1 au marché – Lot 2 pour un montant en plus-value de 32 189,50 € HT et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre cette décision.

6. Gymnase de La Loupe : attribution du marché de couverture/étanchéité

Délibération n°109-24 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABTENTION)

Sur une surface de 390 m², les travaux consistent à :

En dépose :

- La dépose du complexe existant (isolation de 60mm LR et complexe d'étanchéité)

- La dépose des lanterneaux (7)
- La dépose des cheminées existantes
- La dépose des éléments de couverture périphériques (couvertines)

En création :

- La création d'une isolation avec un R=7 (150 mm polypropylène)
- La pose d'un complexe d'étanchéité compris toutes suggestions techniques et traitement des points particuliers (EP, Cheminées, tuyaux d'évent)
- La pose de nouvelles couvertines
- La fourniture et pose de lanterneaux isolés

La commission MAPA qui s'est réunie le 10 décembre 2024 propose de retenir l'entreprise la mieux-disante sur cette consultation : L'entreprise EL'Etanch pour un montant de travaux de 69 931.37 € HT, et de prendre les options n° 1 et n°2 :

Option n°1 : Isolation de l'acrotère 1 266,30 €

Option n°2 : Fourniture de bavette basse 1 197,48 €

Soit un **montant total de travaux de 72 395,15 € HT**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'attribuer le marché à l'entreprise EL'Etanch pour un montant total de 72 935.15 € HT (compris options n°1 et 2)**
- **D'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

7. Attribution de la mission d'élaboration d'un site patrimonial remarquable (SPR) à Thiron Gardais

Délibération n°110-24 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABTENTION)

Dans le cadre de la demande d'inscription de la ville de Thiron Gardais au classement « Petites villes de demain », il est nécessaire de réaliser une étude SPR. Cette procédure relève de la compétence urbanisme de la CDC qui porte donc le dossier en collaboration avec le PETR.

Une consultation a été lancée et la commission MAPA s'est réunie le 10 décembre 2024.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **d'attribuer la mission d'élaboration d'un Site patrimonial remarquable sur la commune de Thiron-Gardais au mandataire du groupement Gilson et Associés pour un montant de 63 340 € HT / 76 008 € TTC pour les deux tranches.**
- **D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette étude.**
- **D'ajuster les plans de financements et montants de demandes de subventions selon les tableaux ci-dessous :**

Plan de financement de la première tranche :

DEPENSES HT		RECETTES HT		%
Coût de l'étude préalable au classement de Thiron-Gardais au titre des SPR		Etat (DRAC)	15 350 €	50
		Banque des territoires	9 210 €	30
		Autofinancement	6 140 €	20
Total	30 700 €	Total	30 700 €	100

Plan de financement pour la tranche optionnelle UNIQUEMENT APRÈS AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION NATIONALE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE :

DEPENSES HT		RECETTES HT		%
Coût estimé de l'élaboration du document de gestion		Etat (DRAC)	16 320 €	50
		Conseil départemental (FDI)	9 792 €	30
		Autofinancement	6 528 €	20
Total	32 640 €	Total	32 640 €	100

- *D'approuver le principe de répartition de 50% de l'autofinancement (12 668 €) entre la CdC et la Commune de Thiron-Gardais évoqué lors de la séance de Conseil communautaire du 24/09/24.*

8. Demandes de financement FDI 2025

81. Jardins de L'abbaye - Projet de refonte des 4 carrés de couleurs

Délibération n°111-24 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABTENTION)

Les carrés de couleurs, issus d'un aménagement réalisé il y a plus de 20 ans, nécessitent d'être retravaillés en raison notamment de la mortalité de l'ensemble des haies de buis et du très mauvais état des bordures en voliges bois.

Le groupe de travail et le Bureau proposent la suppression des carrés de couleurs au profit de la création d'un labyrinthe végétal en ifs, et d'allées engazonnées en lieu et place des allées en sable rouge. Elle permettra d'apporter un aménagement ludique tout en maintenant, de part et d'autre de cet aménagement, des massifs qualitatifs : bandes de rosiers conservées, massif au pied du mur du verger également.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de solliciter le Conseil Départemental au titre du FDI 2025 pour une aide correspondant à 30% de 29 650,40€ HT, soit 8 895,12 €.

82. Construction de trottoir – ZI de Thiron Gardais (Projet bâtiment relais)

Délibération n°112-24 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABTENTION)

Coût total HT : 3 893,75 € - Aide FDI de 1 168,13 € (30%)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de solliciter le Conseil Départemental au titre du FDI 2025 pour une aide correspondant à 30% de la dépense HT, soit 1 168,13 €.

83. Construction busage - Parc aquatique de Fontaine-Simon

Délibération n°113-24 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABTENTION)

Coût total HT : 3 590,48 € - Aide FDI de 1 077,14 € (30%)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de solliciter le Conseil Départemental au titre du FDI 2025 pour une aide correspondant à 30% de la dépense HT, soit 1 077,14 €.

9. Intérêt communautaire : rédaction relative à la compétence « enfance jeunesse »

Délibération n°114-24 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

La loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi a institué un service public de la petite enfance obligatoire dans les communes ou EPCI compétents à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette Loi implique pour la CdC la nécessité de clarifier son intérêt communautaire en matière de petite enfance pour le mettre en conformité avec les 4 missions de ce nouveau service pour les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant.

Rédaction actuelle de l'intérêt communautaire (délibération du 17/12/18) – extrait :

III- Action sociale d'intérêt communautaire

- Mise en œuvre de la politique relative à la famille, l'enfance et la petite enfance :
 - Création, gestion, entretien, investissement d'une crèche halte-garderie à La Loupe
 - Création de toute structure d'accueil pour la petite enfance
 - Mise en œuvre de tout dispositif d'accueil, d'animation et d'activités en direction des familles, de la petite enfance, de l'enfance et la jeunesse
 - Accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire (vacances scolaires)
 - Accueil de loisirs sans hébergement périscolaire : uniquement le mercredi
- Etude, et mise en œuvre de services en direction des personnes âgées pour le maintien à domicile

Proposition de rédaction nouvelle :

III- Action sociale d'intérêt communautaire :

A. *La Communauté de communes est autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. A ce titre, elle est compétente pour :*

- 1) *Recenser les besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire ;*
- 2) *Informers et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents ;*
- 3) *Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ;*
- 4) *Soutenir la qualité des modes d'accueil.*

Sont d'intérêt communautaire les équipements et services suivants, dès lors que ceux-ci restent affectés à la petite enfance :

- *Crèche halte-garderie / Multi-accueil à La Loupe*
- *Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) à La Loupe*
- *Relais Petite Enfance (RPE) à La Loupe*

B. *La Communauté de Communes met en œuvre tout dispositif d'accueil, d'animation et d'activités en direction des familles, de l'enfance et de la jeunesse.*

Sont d'intérêt communautaire les équipements et services suivants :

- *Accueil de loisirs sans hébergement à La Loupe et Thiron-Gardais, et Maison des jeunes à La Loupe*
- *Point Information Jeunesse*
- *Maison des Familles*

C. *La Communauté étudie et met en œuvre des services en direction des personnes âgées pour le maintien à domicile.*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver cette modification de l'intérêt communautaire à effet au 1^{er} janvier 2025.

10. SPIC « Produits Terres de Perche » : convention relative à la gestion des expériences « Les Caves de l'Histoire » au Château de La Loupe

Délibération n°115-24 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABTENTION)

Lors de sa séance du 14 novembre 2024, le Conseil d'exploitation de la Régie SPIC « Produits Terres de Perche » s'est réunie pour effectuer un premier bilan d'exploitation de la phase d'amorçage lancée fin 2023 :

- Excellente satisfaction clients
- Un niveau de réservations en « individuels » les vacances et ne permettant pas d'optimiser la mobilisation de 2 à 3 agents permanents
- Difficulté de mobiliser et former les équipes pour exploiter le site dans son ensemble : exploitation des parties, accueil visiteurs, développement commercial, développement d'activités...
- Nécessité de modifier l'organisation et le fonctionnement pour atteindre l'équilibre financier.
- Des départs d'agents (une chargée d'animation et le Directeur de Régie).

La réorganisation examinée par le Conseil d'exploitation et proposée au Conseil communautaire est la suivante :

- Gestion bénévole associative / avec gestion des parties comprenant un nombre de 4 à 6 acteurs/accueillants
- Activité largement concentrée sur les groupes réservés à l'avance et très ponctuellement sur les individuels
- Une association créée : Terres de Perche Culture et Patrimoine prévoyant cette activité de prestation dans ses statuts
- Un besoin complémentaire en RH pour la régie en assistance administrative (contact clientèle, gestion des agendas, devis, facturation, encaissement)
- Possibilité pour l'association de créer des événements sur l'ensemble du territoire Terres de Perche, en fédérant un nombre de bénévoles et pouvant préfigurer les futures activités proposées dans les sites marchands de la Régie.

Il est proposé au Conseil la passation d'une convention avec l'Association Terres de Perche Culture et patrimoine pour formaliser ce partenariat.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver la passation de cette convention et d'autoriser le Président à procéder à sa signature et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision. La convention est jointe à la délibération.

11. Espace Conseil France rénov – Convention avec l'Etat – Demande de financement ANAH

Délibération n°116-24 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABTENTION)

Vu la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » de la CDC Terres de Perche,
Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 321-1, L. 321-1-2 et suivants, R. 321-2 et R. 327-1 ;
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3211-1, L. 5210-1-1-A et L. 5711-1 ;
Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L. 232-1 et L. 232-2, R. 232-1 et suivants ;
Vu la délibération 2024-34 du Conseil d'Administration de l'ANAH du 9 octobre 2024 portant adaptation des modalités de mise en œuvre du PIG « Pacte territorial France Rénov' ».

CONSIDERANT :

- La fin du programme SARE au 31 décembre 2024, dédié au financement des guichets d'information, de conseil et d'accompagnement prévus par l'article L. 232-2 du Code de l'énergie,
- La décision de l'ANAH de mettre en place un nouveau cadre de contractualisation pour consolider le déploiement du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH), et d'assurer la continuité des politiques locales en faveur de la rénovation du parc de logements privés portées par les collectivités, à compter du 1^{er} janvier 2025.

- La délibération N° 103-24 du 12 novembre 2024 de la Communauté de communes Terres de Perche acceptant de porter le programme d'intérêt général Pacte territorial France Renov', dont les conditions sont régies par la convention de mise en œuvre avec l'Anah, et l'objectif est de permettre d'assurer la continuité du service à compter du 1^{er} janvier 2025 à travers les actions suivantes :
 - ✓ **Impulser** une dynamique territoriale de la rénovation de l'habitat,
 - ✓ **Sensibiliser** le grand public par un service de conseils neutres et gratuits
 - ✓ **Informé, conseiller, orienter et accompagner** les ménages du territoire dans la définition de leurs projets de rénovation,
- Le soutien financier pour moitié (50%) par l'Anah dans ce programme,
- L'appui sur l'association locale SOLIHA-ECF 28 pour la mise en œuvre opérationnelle de son Service Public de la Rénovation de l'Habitat. SOLIHA intervient en faveur de l'amélioration des conditions de logement et du cadre de vie, autour de toutes les problématiques de l'habitat (rénovation énergétique, adaptation à la perte d'autonomie, habitat indigne et dégradé) et porte également en Eure-et-Loir l'Espace Conseil France Renov', service d'intérêt public dont la mission est de sensibiliser et informer les particuliers de façon neutre et indépendante.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- *de renouveler son intention de signer avec l'Etat un pacte concernant l'espace Conseil France Renov' dans les deux Maisons France services du territoire de la CDC. Les missions obligatoires ont été confiées à SOLIHA à partir du 1^{er} janvier 2025. Le pacte territorial sera signé avant le 31/03/2025.*
- *d'adresser une demande de subvention de 50% à l'ANAH pour la première année sur un montant de 18 830 € soit 9 415 €*
- *d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.*

12. Renouvellement de l'agrément d'accueil pour un service civique à l'Espace France Services

Délibération n°117-24 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

La Communauté de Communes Terres de Perche souhaite renouveler pour une nouvelle période de 3 ans l'accueil de jeunes en service civique au sein de l'Espace France Services de La Loupe.

Le service Civique est une expérience utile pour les autres et pour soi. C'est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, pour tous les jeunes de 16 à 25 ans, et de 16 à 30 ans pour un jeune en situation de handicap, sur une période de 6 à 12 mois, pour une mission d'au moins 24 heures par semaine. Le renouvellement aura lieu à la date du 1^{er} janvier 2025.

Les missions suivantes lui seraient confiées au sein de l'Espace France Services – Cyber Emploi – Chill & learn Space :

- Participer à l'accueil, l'information et l'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives et numériques quotidiennes
- Participer aux actions d'informations/formations (santé, social, numérique, citoyenneté, emploi...) à destination des habitants
- Contribuer aux actions de communication à destination des habitants
- Contribuer au développement de projets innovants et alternatifs à destination des habitants du territoire

Le volontaire reçoit une indemnité nette de l'Etat de 504,98 € par mois. Les cotisations pour sa couverture sociale et pour sa retraite sont également prises en charge par l'Etat. Durant la mission, les prestations chômage sont suspendues.

La collectivité lui verse une prestation de subsistance de 114,85€ par mois, exonérée de cotisations et contributions de sécurité sociale. L'ensemble des indemnités reçu par le volontaire n'est pas assujéti à l'impôt.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver cette demande de renouvellement d'agrément auprès de la DSDEN d'Eure et Loir.

13. Mutualisation des dépenses du siège de la Communauté de communes avec la ville de La Loupe : Avenant N°1 à la convention

Délibération n°118-24 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Lors de sa séance du 11 décembre 2017, le Conseil avait défini les modalités de mutualisation des frais relatifs au siège mutualisé de l'Hôtel de Ville de la Loupe entre la Ville et la CdC Terres de Perche.

Une convention de mutualisation avait ainsi été approuvée afin de formaliser le versement d'une contribution financière de la CdC à la Commune au prorata du nombre de postes de travail présents sur le site en l'occurrence 60 % pour la Ville et 40 % pour la CdC (10 postes environnés « CdC » sur 25).

Cette convention, d'une durée de 3 ans et tacitement renouvelable, s'applique depuis 2017. Chaque année, le montant de la contribution de la CdC est calculé au regard des dépenses effectuées (fluides, frais administratifs, entretien nettoyage et maintenance) pour la période allant du 1^{er} décembre de l'année n-1 au 30 novembre de l'année n.

Au regard de l'évolution des postes de travail respectifs de la Commune et de la CdC au sein de l'Hôtel de Ville, il est proposé la passation d'un avenant à cette convention applicable pour l'année 2024 et suivantes pour modifier la clé de répartition de la manière suivante : 53,6 % pour la Ville et 46,4 % pour la CdC (13 postes environnés « CdC » sur 28).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver la passation d'un avenant à cette convention de mutualisation et d'autoriser le Président à procéder à la signature de celui-ci.

Mutualisation des dépenses du siège de la Communauté de communes avec la ville de La Loupe : Investissement du serveur informatique

Délibération n°119-24 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le serveur informatique du siège mutualisé a été renouvelé par la Ville de La Loupe en 2024. Cet investissement s'est élevé à 23 345 € HT.

Il est proposé de définir le montant de la participation de la CdC selon la clé de répartition actualisée à savoir : $23\,345 \times 46,4\% = 10\,832,08 \text{ €}$.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver le montant d'une participation financière de 10 832,08 € de la CdC à la Ville de La Loupe pour la réalisation de cet investissement et d'autoriser le Président à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

14. Admissions en créance éteinte de loyers impayés au 18 rue de la Gare

Délibération n°120-24 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

L'entreprise Médiation Sécurité Privée, locataire du 18 rue de la gare a cessé son activité sans régler la totalité des loyers dus.

Un liquidateur a été nommé et il a jugé que les créances étaient irrécouvrables.

Le titre émis et non recouvré devient une créance éteinte et doit obligatoirement faire l'objet d'un mandatement par l'ordonnateur au compte 6542 du budget 103 pôle tertiaire.

- Total des titres non recouverts 7072,50 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de prendre la décision d'admission en créances éteintes

d'un montant de 7 072,50 € correspondant aux loyers impayés de l'entreprise Médiation sécurité privée au 18 rue de la gare à La Loupe.

15. Budget 2024 – Décisions modificatives Budget principal

Délibération n°121-24 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABTENTION)

Intégration de l'amortissement des immobilisations de l'année 2024 (4 917 €) et des subventions liées (582 €) et ajustements des crédits d'intérêts d'emprunt.

BUDGET PRINCIPAL - CA 2023 - BP 2024								
FONCTIONNEMENT								
	BP 2024	DM1 17/12/24	Crédits 2024 (BP + RAR + DM)		BP 2024	DM1 17/12/24	Crédits 2024 (BP + RAR + DM)	
011 - Charges à caractère général	642 492,00		642 492,00	013 - Atténuations de charges	5 000,00		5 000,00	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 239 332,11		1 239 332,11	70 - Produits des services, du domaine et ventes	675 030,00		675 030,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 289 122,05		3 289 122,05	73 - Impôts et taxes	2 489 198,33		2 489 198,33	
			0,00	731 - Fiscalité locale	3 100 181,90		3 100 181,90	
66 - Charges financières	11 253,19		11 253,19	74 - Dotations, subventions et participations	1 117 936,00		1 117 936,00	
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00		2 000,00	75 - Autres produits de gestion courante	28 606,70		28 606,70	
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	1 141 519,43		1 141 519,43	77 - Produits exceptionnels	3 000,00		3 000,00	
014 - Atténuations de produits	2 035 821,69		2 035 821,69	002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 216 181,11		1 216 181,11	
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 000,59	582,87	17 583,46	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	166 943,98	4 917,68	171 861,66				0,00	
023 - Virement à la section d'investissement	123 650,18	-4 334,81	119 315,37				0,00	
Total	8 652 134,63	582,87	8 652 717,50	Total	8 652 134,63	582,87	8 652 717,50	
INVESTISSEMENT								
	BP 2024	DM1 17/12/24	Crédits 2024 (BP + RAR + DM)		BP 2024	DM1 17/12/24	Crédits 2024 (BP + RAR + DM)	
20 - Immobilisations incorporelles	10 000,00		78 023,10	10 - Dotations, fonds divers et réserves	211 327,58		261 327,58	
204 - Subventions d'équipement versées	187 000,00		187 000,00	13 - Subventions d'investissement	779 007,60		875 274,60	
21 - Immobilisations corporelles	1 098 671,40		1 114 429,38	16 - Emprunts et dettes assimilées		30,00	30,00	
23 - Immobilisations en cours			0,00	024 - Produits de cessions	120 000,00		120 000,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées	86 929,77	30,00	86 959,77	458217 - TRAVAUX VOIRIES			0,00	
27 - Autres immobilisations financières	25 000,00		25 000,00	27 - Autres immobilisations financières	25 000,00		25 000,00	
45 - Opérations pour compte de tiers			2 562 580,69	45 - Opérations pour compte de tiers			2 568 309,49	
020 - Dépenses imprévues (investissement)			0,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	166 943,98	4 917,68	171 861,66	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	69 542,30		69 542,30	021 - Virement de la section de fonctionnement	123 650,18	-4 334,81	119 315,37	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 000,59	582,87	17 583,46	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			0,00	
13 - Subventions			0,00	23 - immobilisations			0,00	
Total	1 494 144,06	612,87	4 141 118,70	Total	1 425 929,34	612,87	4 141 118,70	

Budget 2024 – Décisions modificatives Budget 103 « Pôle tertiaire »

Délibération n°122-24 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABTENTION)

Intégration de l'admission en non-valeur mentionnée plus haut : 7 072 € (D65), d'une dotation aux provisions liées aux risques locatifs : 2 003 € (D68). Equilibre budgétaire en ajustant les crédits d'investissement au D21 avec réduction du virement à la section d'investissement.

BUDGET 103 POLE TERTIAIRE - CA 2023 - BP 2024								
FONCTIONNEMENT								
	BP 2024	DM 1 au 17/12/2024	Crédits 2024 (BP+RAR)		BP 2024	DM 1 au 17/12/2024	Crédits 2024 - (BP+RAR)	
011 - Charges à caractère général	29 719,66		29 719,66	013 - Atténuations de charges			0,00	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 965,00		5 965,00	70 - Produits des services, du domaine et ventes			0,00	
65 - Autres charges de gestion courante	10,00	7 072,50	7 082,50	73 - Impôts et taxes			0,00	
66 - Charges financières	5 352,77		5 352,77	75 - Autres produits de gestion (subv BG)	6 608,99		6 608,99	
67 - Charges exceptionnelles			0,00	75 - Autres produits de gestion (loyers)	163 900,00		163 900,00	
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions		2 003,99	2 003,99	77 - Produits exceptionnels			0,00	
014 - Atténuations de produits			0,00	002 - Résultat de fonctionnement reporté	44 466,01		44 466,01	
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 376,00		30 376,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	86 804,00	33,00	86 837,00				0,00	
023 - Virement à la section d'investissement	117 499,57	-9 109,49	108 390,08				0,00	
Total	245 351,00	0,00	245 351,00	Total	245 351,00	0,00	245 351,00	
INVESTISSEMENT								
	BP 2024	DM 1 au 17/12/2024	Crédits 2024 (BP+RAR)		BP 2024	DM 1 au 17/12/2024	Crédits 2024 - (BP+RAR)	
20 - Immobilisations incorporelles			0,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	8 661,78	-33,00	8 628,78	
204 - Subventions d'équipement versées			0,00	13 - Subventions d'investissement			0,00	
21 - Immobilisations corporelles	102 500,00	-9 109,49	93 390,51	16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	
23 - Immobilisations en cours			0,00	024 - Produits de cessions			0,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées	71 427,57		71 427,57	458217 - TRAVAUX VOIRIES			0,00	
27 - Autres immobilisations financières			0,00	27 - Autres immobilisations financières			0,00	
458118 - TRAVAUX VOIRIES			0,00	458218 - TRAVAUX VOIRIES			0,00	
020 - Dépenses imprévues (investissement)			0,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	86 804,00	33,00	86 837,00	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	8 661,78		8 661,78	021 - Virement de la section de fonctionnement	117 499,57	-9 109,49	108 390,08	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 376,00		30 376,00	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			0,00	

Budget 2024 – Décisions modificatives Budget 104 « Maison de Santé »

Délibération n°123-24 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABTENTION)

Besoin de crédits d'investissement au D21 (295 €). Equilibre budgétaire assuré par un virement de la section de fonctionnement et une baisse des crédits au D011.

BUDGET 104 MSP - CA 2023 - BP 2024								
FONCTIONNEMENT								
	BP 2024	DM1 au 17/12/2024	Crédits 2024 (BP + RAR + DM)		BP 2024	DM1 au 17/12/2024	Crédits 2024 (BP + RAR + DM)	
011 - Charges à caractère général	69 178,00	-295,97	68 882,03	013 - Atténuations de charges			0,00	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	12 646,00		12 646,00	70 - Produits des services, du domaine et ventes			0,00	
65 - Autres charges de gestion courante			0,00	73 - Impôts et taxes			0,00	
66 - Charges financières	6 603,68		6 603,68	75 - Autres produits de gestion (subv BG)	47 730,45		47 730,45	
67 - Charges exceptionnelles			0,00	75 - Autres produits de gestion (loyers)	73 585,00		73 585,00	
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions			0,00	77 - Produits exceptionnels			0,00	
014 - Atténuations de produits			0,00	002 - Résultat de fonctionnement reporté	19 291,42		19 291,42	
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 859,00		13 859,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 243,46		49 243,46				0,00	
023 - Virement à la section d'investissement	16 794,73	295,97	17 090,70				0,00	
Total	154 465,87	0,00	154 465,87	Total	154 465,87	0,00	154 465,87	
INVESTISSEMENT								
	BP 2024	DM1 au 17/12/2024	Crédits 2024 (BP + RAR + DM)		BP 2024	DM1 au 17/12/2024	Crédits 2024 (BP + RAR + DM)	
20 - Immobilisations incorporelles			0,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	22 939,45		22 939,45	
204 - Subventions d'équipement versées			0,00	13 - Subventions d'investissement			0,00	
21 - Immobilisations corporelles	2 500,00	295,97	2 795,97	16 - Emprunts et dettes assimilées			0,00	
23 - Immobilisations en cours			0,00	024 - Produits de cessions			0,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées	49 679,19		49 679,19	458217 - TRAVAUX VOIRIES			0,00	
27 - Autres immobilisations financières			0,00	27 - Autres immobilisations financières			0,00	
458118 - TRAVAUX VOIRIES			0,00	458218 - TRAVAUX VOIRIES			0,00	
020 - Dépenses imprévues (investissement)			0,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 243,46		49 243,46	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement repo	22 939,45		22 939,45	021 - Virement de la section de fonctionnement	16 794,73	295,97	17 090,70	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 859,00		13 859,00	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			0,00	
Total	88 977,64	295,97	89 273,61	Total	88 977,64	295,97	89 273,61	

Budget 2024 – Décisions modificatives Budget 109 « Interconnexion Eau Potable »

Délibération n°124-24 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABTENTION)

Réimputation des études de transfert eau en section de fonctionnement (D65). Intégration de subventions Agence de l'Eau pour ces études en fonctionnement (44 900 € au R74) et retrait des subventions et FCTVA pour ces études au R13 et R10.

Déplacement de crédits en fonctionnement du D011 au D65 (648 €) pour l'indemnisation d'un agriculteur.

Intégration de l'avenant SAUR « interconnexion » au D21 (38 700 €) – Ajustement du FCTVA lié au R10 et de l'emprunt à réaliser au R16 (32 400 €).

BUDGET 109 INTERCONNEXION EP - CA 2023 - BP 2024								
FONCTIONNEMENT								
	BP 2024	DM 1 au 17/12/2024	Crédits 2024 (BP+RAR)		BP 2024	DM 1 au 17/12/2024	Crédits 2024 (BP+RAR)	
011 - Charges à caractère général	9 000,00	75 652,00	84 652,00	013 - Atténuations de charges			0,00	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	74 000,00		74 000,00	70 - Produits des services, du domaine et ventes	95 200,00		95 200,00	
65 - Autres charges de gestion courante	8 100,00	648,00	8 748,00	73 - Impôts et taxes			0,00	
66 - Charges financières	30 000,00		30 000,00	74 - Dotations, subventions et participations	63 000,00	44 900,00	107 900,00	
67 - Charges exceptionnelles			0,00	75 - Autres produits de gestion courante			0,00	
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	27 281,59	-22 200,00	5 081,59	77 - Produits exceptionnels			0,00	
002 - Déficit de fonctionnement reporté			0,00	002 - Résultat de fonctionnement reporté	65 329,36		65 329,36	
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00		20 000,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 000,00		45 000,00				0,00	
023 - Virement à la section d'investissement	50 147,77	-9 200,00	40 947,77				0,00	
Total	243 529,36	44 900,00	288 429,36	Total	243 529,36	44 900,00	288 429,36	
INVESTISSEMENT								
	BP 2024	DM 1 au 17/12/2024	Crédits 2024 (BP+RAR)		BP 2024	DM 1 au 17/12/2024	Crédits 2024 (BP+RAR)	
20 - Immobilisations incorporelles	54 000,00	-54 000,00	0,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	569 000,00	-2 500,00	566 500,00	
204 - Subventions d'équipement versées			0,00	13 - Subventions d'investissement	1 217 000,00	-36 000,00	1 903 022,80	
21 - Immobilisations corporelles	1 785 000,00	38 700,00	3 445 709,28	16 - Emprunts et dettes assimilées	870 000,00	32 400,00	902 400,00	
23 - Immobilisations en cours			0,00	024 - Produits de cessions			0,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées	27 000,00		27 000,00	458217 - TRAVAUX VOIRIES			0,00	
27 - Autres immobilisations financières			0,00	27 - Autres immobilisations financières			0,00	
458118 - TRAVAUX VOIRIES			0,00	458218 - TRAVAUX VOIRIES			0,00	
020 - Dépenses imprévues (investissement)			0,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 000,00		45 000,00	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			0,00	021 - Virement de la section de fonctionnement	50 147,77	-9 200,00	40 947,77	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00		20 000,00	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	34 838,71		34 838,71	
Total	1 888 000,00	-15 300,00	3 492 709,28	Total	2 785 866,48	-15 300,00	3 492 709,28	

Budget 2024 – Décisions modificatives Budget 110 « Transport scolaire »

Délibération n°125-24 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABTENTION)

Intégration d'une dotation aux provisions pour risques de recouvrement : 612 € (D68). Equilibre budgétaire assuré en ajustant les crédits au D011.

BUDGET 110 TRANSPORTS SCOLAIRES - CA 2023 - BP 2024

FONCTIONNEMENT							
	BP 2024	DM 1 au 17/12/2024	Crédits 2024 - (BP+RAR)		BP 2024	DM 1 au 17/12/2024	Crédits 2024 - (BP+RAR)
011 - Charges à caractère général	267 050,00	-612,00	266 438,00	013 - Atténuations de charges			0,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	140 000,00		140 000,00	70 - Produits des services, du domaine et ventes	4 100,00		4 100,00
65 - Autres charges de gestion courante			0,00	73 - Impôts et taxes			0,00
66 - Charges financières			0,00	74 - Dotations, subventions et participations	65 000,00		65 000,00
67 - Charges exceptionnelles			0,00	75 - Autres produits de gestion (subv BG)	297 798,02		297 798,02
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions		612,00	612,00	75 - Autres produits de gestion (redevances)	29 000,00		29 000,00
014 - Atténuations de produits			0,00	77 - Produits exceptionnels			0,00
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	002 - Résultat de fonctionnement reporté	29 151,98		29 151,98
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 000,00		28 000,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00		10 000,00
023 - Virement à la section d'investissement			0,00				0,00
Total	433 050,00	0,00	433 050,00	Total	433 050,00		433 050,00

INVESTISSEMENT							
	BP 2024	DM 1 au 17/12/2024	Crédits 2024 - (BP+RAR)		BP 2024	DM 1 au 17/12/2024	Crédits 2024 - (BP+RAR)
20 - Immobilisations incorporelles			0,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	25 000,00		25 000,00
204 - Subventions d'équipement versées			0,00	13 - Subventions d'investissement	106 000,00		106 000,00
21 - Immobilisations corporelles	162 826,46		162 826,46	16 - Emprunts et dettes assimilées			0,00
23 - Immobilisations en cours			0,00	024 - Produits de cessions			0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées			0,00	458217 - TRAVAUX VOIRIES			0,00
27 - Autres immobilisations financières			0,00	27 - Autres immobilisations financières			0,00
458118 - TRAVAUX VOIRIES			0,00	1068 -			0,00
020 - Dépenses imprévues (investissement)			0,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 000,00		28 000,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			0,00	021 - Virement de la section de fonctionnement			0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00		10 000,00	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	13 826,46		13 826,46
Total	172 826,46		172 826,46	Total	172 826,46		172 826,46

Budget 2024 – Décisions modificatives Budget autonome 111 « Produits Terres de Perche »

Délibération n°126-24 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABTENTION)

Intégration des charges d'Intérêts Courus Non Echus d'emprunts : 1 467 € (D66), d'annulation de titres sur exercices antérieurs (D67) et de remboursement de personnel mis à disposition : 3 000 € (D012) et de l'amortissement des immobilisations 2024 (D042). Equilibre assuré par une réduction de crédits au D011 (- 5151 €).

BUDGET 111 - PRODUITS TERRES DE PERCHE CA 2023 - BP 2024

EXPLOITATION							
	BP 2024	DM1	Crédits 2024 (BP + DM + RAR)		BP 2024	DM1	Crédits 2024 (BP + DM + RAR)
011 - Charges à caractère général	50 000,00	-5 151,02	44 848,98	013 - Atténuations de charges			0,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	130 000,00	3 000,00	133 000,00	70 - Produits des services, du domaine et ventes	140 000,00		140 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	100,00		100,00	73 - Impôts et taxes			0,00
66 - Charges financières	3 082,50	1 467,36	4 549,86	74 - Dotations, subventions et participations			0,00
67 - Charges exceptionnelles		549,08	549,08	75 - Autres produits de gestion (subv BG)	42 835,41		42 835,41
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions			0,00	77 - Produits exceptionnels			0,00
Stock initial			0,00	Stock final			0,00
D002 - Résultat de fonctionnement reporté			0,00	002 - Résultat de fonctionnement reporté	13 439,13		13 439,13
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 160,64		12 160,64
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 252,68	134,58	25 387,26				0,00
023 - Virement à la section d'investissement			0,00				0,00
Total	208 435,18	0,00	208 435,18	Total	208 435,18	0,00	208 435,18

INVESTISSEMENT							
	BP 2024	DM1	Crédits 2024 (BP + DM + RAR)		BP 2024	DM1	Crédits 2024 (BP + DM + RAR)
10 - Dotations	30 000,00		30 000,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves			0,00
20 - Immobilisations incorporelles			0,00	13 - Subventions d'investissement	40 620,00		40 620,00
204 - Subventions d'équipement versées			0,00	16 - Emprunts et dettes assimilées			0,00
21 - Immobilisations corporelles	25 370,70	134,58	25 505,28	024 - Produits de cessions			0,00
23 - Immobilisations en cours			0,00	458217 - TRAVAUX VOIRIES			0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 524,56		10 524,56	27 - Autres immobilisations financières			0,00
27 - Autres immobilisations financières			0,00	458218 - TRAVAUX VOIRIES			0,00
020 - Dépenses imprévues (investissement)			0,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 252,68	134,58	25 387,26
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			0,00	021 - Virement de la section de fonctionnement			0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 160,64		12 160,64	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement rep	39 433,22		39 433,22
Total	78 055,90	134,58	78 190,48	Total	105 305,90	134,58	105 440,48

Budget 2024 – Décisions modificatives Budget autonome 112 « Transport à la Demande – Mobilité »

Délibération n°127-24 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABTENTION)

Intégration d'une dotation aux provisions pour risques de recouvrement : 50 € (D68). Equilibre budgétaire en ajustant les crédits au D011.

BUDGET 112 - TRANSPORT A LA DEMANDE - MOBILITE CA 2023 - BP 2024

EXPLOITATION							
	BP 2024	DM 1 au 17/12/2024	Credits 2024 (BP + DM + RAR)		BP 2024	DM 1 au 17/12/2024	Credits 2024 (BP + DM + RAR)
011 - Charges à caractère général	19 000,00	-50,00	18 950,00	013 - Atténuations de charges			0,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés			0,00	70 - Produits des services, du domaine et ventes	2 000,00		2 000,00
65 - Autres charges de gestion courante			0,00	73 - Impôts et taxes			0,00
66 - Charges financières			0,00	74 - Dotations, subventions et participations	31 915,16		31 915,16
67 - Charges exceptionnelles			0,00	75 - Autres produits de gestion courante			0,00
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions		50,00	50,00	77 - Produits exceptionnels	5 732,28		5 732,28
D002 - Résultat de fonctionnement reporté	20 647,44		20 647,44	002 - Résultat de fonctionnement reporté			0,00
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			0,00				0,00
023 - Virement à la section d'investissement			0,00				0,00
Total	39 647,44	0,00	39 647,44	Total	39 647,44		39 647,44

INVESTISSEMENT							
	BP 2024	DM 1 au 17/12/2024	Credits 2024 (BP + DM + RAR)		BP 2024	DM 1 au 17/12/2024	Credits 2024 (BP + DM + RAR)
10 - Dotations	25 000,00		25 000,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	25 000,00		25 000,00
20 - Immobilisations incorporelles			0,00	13 - Subventions d'investissement			0,00
204 - Subventions d'équipement versées			0,00	16 - Emprunts et dettes assimilées			0,00
21 - Immobilisations corporelles			0,00	024 - Produits de cessions			0,00
23 - Immobilisations en cours			0,00	458217 - TRAVAUX VOIRIES			0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	15 000,00		15 000,00	27 - Autres immobilisations financières			0,00
27 - Autres immobilisations financières			0,00	458218 - TRAVAUX VOIRIES			0,00
020 - Dépenses imprévues (investissement)			0,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			0,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			0,00	021 - Virement de la section de fonctionnement			0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			0,00	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	15 000,00		15 000,00
Total	40 000,00		40 000,00	Total	40 000,00		40 000,00

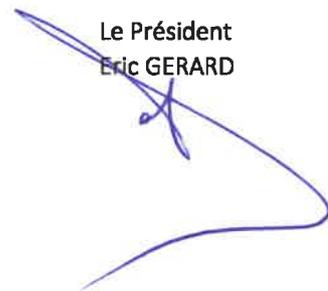
16. Questions diverses

Le prochain conseil communautaire est fixé au 21 janvier 2025 à St Maurice St Germain

L'ordre du jour étant terminé, le Président lève la séance à 20h30

Vu pour être affiché le 23 décembre 2024

Le Président
Eric GERARD



Les décisions du Conseil communautaire peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans les deux mois suivant leur publication.